



Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur ALAFANDY Mohamad demeurant à rue de la Discipline 65 à 6060 Gilly

Le terrain concerné est situé à Rue de la Loi 50 à 7100 La Louvière et cadastré La Louvière (2) section D n° 33 Z 15

Le projet consiste en Régulariser un permis existant consistant en la création d'un rez commercial et 2 logements et présente les caractéristiques suivantes :

La demande nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 car le projet s'écarte de l'article 14 du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne le point :

- 3.14-2) "Gabarit des bâtiments" en ce qui concerne la hauteur sous corniche qui ne respecte pas le gabarit dominant de la rue (la rue présente en grande majorité des gabarit rez+2+combles, alors que le projet propose un gabarit rez+3).**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mr ROLAND téléphone 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/05/21 au 17/05/21 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**